



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° 1270-25

AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 11 février 2025, le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte a adopté le ***Règlement n° 1270-25 décrétant une dépense et un emprunt de 64 000 \$ pour l'exécution de travaux de pavage de la rue Louben.***

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 10 avril 2025.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est disponible au bureau de la Municipalité, au 2253, chemin des Hauteurs où tout intéressé peut en prendre connaissance, durant les heures régulières de bureau.

Fait à Saint-Hippolyte le 16 avril 2025.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe,

Marie-Ève Huneau, avocate